

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Trente-troisième session**

Genève, 27-31 août 2018

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN :**Autres propositions****Proposition d'amélioration éditoriale de la lisibilité
et de l'utilité de l'ADN : chapeau du tableau C****Transmise par l'Union européenne de la navigation fluviale (UENF)
et l'Organisation européenne des bateliers (OEB)*, ****

Documents :	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/66 Document informel INF.20 de la trente-deuxième session (sous-section B)
--------------------	---

Introduction

1. L'UENF et l'OEB ont reçu de la part des formateurs ADN qui ont intégré le Groupe de travail informel sur la formation des Experts (IAG Sachkundigenausbildung), et aussi à l'occasion de réunions entre l'UENF et l'OEB sur les marchandises dangereuses, des propositions d'améliorations essentiellement d'ordre éditorial concernant la lisibilité et l'utilité de l'ADN dans un souci de clarification de manière générale et à l'intention de l'équipage des barges en tant qu'utilisateurs de l'ADN dans la pratique.

2. La présente proposition a été présentée au nom de l'UENF et de l'OEB au cours de la trente-deuxième session du Comité de sécurité de l'ADN. Celui-ci a invité les représentants de l'UENF et de l'OEB à tenir compte des observations formulées et à

* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2018/38.

** Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/21/Add.1, module 9.3).



soumettre une proposition révisée, sous une cote officielle, à la trente-troisième session. Telle est la raison d'être du présent document.

3. L'UENF et l'OEB invitent le Comité de sécurité à envisager une adaptation de l'ADN moyennant l'ajout de références aux paragraphes explicatifs dans le chapeau du tableau C du chapitre 3.2.

Adaptation proposée du chapeau du tableau C du chapitre 3.2

4. Problème : Structuration incohérente des tableau A et C. Les références aux paragraphes explicatifs sont manquantes dans le chapeau du tableau C. De ce fait, les chapeaux des tableaux A et C ne sont pas structurés de la même façon. Il serait bon d'ajouter des références aux paragraphes explicatifs dans le chapeau du tableau C, à l'instar du chapeau du tableau A.

5. Proposition de clarification : ajouter au chapeau du tableau C les références ci-après aux paragraphes explicatifs pertinents :

Colonne 2 :	3.1.2
Colonne 3a :	2.2
Colonne 3b :	2.2
Colonne 4 :	2.1.1.3
Colonne 5 :	3.2.3.1
Colonne 6 :	7.2.2.0.1
Colonne 7-10 :	3.2.3.1
Colonne 11 :	7.2.4.21
Colonne 12 :	3.2.3.1
Colonne 13 :	7.2.4.22.3/1.2
Colonne 14-17 :	3.2.3.1
Colonne 18 :	8.1.5
Colonne 19 :	7.2.5.0
Colonne 20 :	3.2.3.1

Incidences sur la sécurité

6. Cette proposition n'induit aucun changement quant au fond. Les effets positifs que l'on peut en attendre sont une meilleure compréhension du tableau C par les équipages des bateaux et aussi une consultation plus aisée de ce dernier.
